

## Concours annuel de soutien aux chercheur.e.s

Institut universitaire SHERPA  
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Le concours de soutien aux chercheur.e.s de l'Institut universitaire SHERPA (IU SHERPA) s'adresse aux membres chercheur.e.s régulier.ère.s de l'Institut (universitaires et praticien.ne.s).

**Pour le concours 2024-2025, l'IU SHERPA offrira un financement de 8 000 \$ par projet. Les fonds seront attribués en janvier 2025 et devront être utilisés avant le 31 mars 2026.**

Le financement vise à soutenir la réalisation de projets ciblés et qui ont des retombées concrètes et à court terme, comme : l'élaboration d'une demande de financement, une recension de littérature, une note de politiques, un outil de soutien à l'intervention, la validation d'outils de collecte, un projet pilote, des analyses de données secondaires, un projet d'évaluation d'une pratique, etc.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles, les demandes doivent répondre à l'ensemble des conditions suivantes :

- S'inscrire dans les créneaux de recherche de l'IU SHERPA (axes de recherche, domaines d'expertise, etc.) : <https://sherpa-recherche.com/fr/>;
- Impliquer au moins deux membres chercheur.e.s régulier.ère.s universitaires de l'IU SHERPA;
- Permettre la production d'un livrable concret qui sera partagé à l'IU SHERPA (ex : rapport de recherche, article, recension, etc.) ou pour lequel l'IU SHERPA sera associé comme partenaire (logo, mention, collaboration, etc.)

### ÉVALUATION DES DEMANDES

Les dossiers seront évalués par un comité de chercheur.e.s selon les critères suivants :

- La pertinence du projet en lien avec la programmation de recherche de l'IU SHERPA et ses domaines d'expertise : <https://sherpa-recherche.com/fr/>;
- La qualité scientifique du projet;
- L'évaluation de la faisabilité du projet proposé (basé sur l'échéancier, les sources de financement disponibles, le dépôt du livrable final à l'IU SHERPA avant mars 2026, etc.);
- Les retombées possibles pour la pratique.

Veuillez noter qu'une seule demande par chercheur.e sera évaluée, que ce soit à titre de chercheur.e principal.e ou co-chercheur.e.

En cas d'évaluation égale, le comité d'évaluation accordera la priorité au projet d'un.e chercheur.e de la relève.

## **SOUMETTRE UNE DEMANDE**

Veillez compléter le [formulaire en ligne](#) et le soumettre **au plus tard le 22 novembre 2024 à 16h.**

## **PERSONNE CONTACT**

### **Annie Pontbriand**

Coordonnatrice de la recherche  
Institut universitaire SHERPA  
(514) 273-3800, poste 6591  
annie.pontbriand.dlm@ssss.gouv.qc.ca

---

## **Aperçu des questions à compléter dans le formulaire en ligne**

*N'hésitez pas à rédiger préalablement les réponses à ces questions dans un document Word afin de bien calculer le nombre de caractères demandé.*

1. Nom complet du membre IU SHERPA porteur.e du projet
2. Affiliation du membre IU SHERPA porteur.e du projet
3. Courriel du membre IU SHERPA porteur.e du projet
4. Nom, affiliation et adresse courriel du deuxième membre universitaire IU SHERPA associé.e au projet
5. Autre.s personne.s associée.s au projet
6. Indiquez si d'autres financements ont été octroyés pour ce projet (précisez le montant et la durée du financement)
7. Titre du projet
8. Résumé de votre projet de recherche (max 1500 caractères avec espaces)
9. Problématique (max 2000 caractères avec espaces)
10. Objectifs (max 1500 caractères avec espaces)
11. Méthodologie (max 1500 caractères avec espaces)
12. Références bibliographiques (max 1500 caractères avec espaces)
13. Veuillez présenter brièvement les principales retombées possibles de votre projet et la façon dont ces retombées s'inscrivent dans la mission de l'IU SHERPA (recherche, mobilisation des connaissances, etc.) (max 1500 caractères avec espaces)
14. Détaillez les activités pour lesquelles le montant accordé sera dédié en incluant les éléments suivants : activités, échéancier, sommes allouées (max 2000 caractères avec espaces)
15. Quel type de livrable sera partagé avec l'IU SHERPA en mars 2026 ? (Choix de réponses)